

De même que d'autres organismes gouvernementaux concernés, le ministère des Affaires extérieures est resté en liaison avec les entreprises commerciales et les organisations syndicales pour veiller à ce que l'industrie canadienne puisse tirer parti de cet aspect toujours plus important du commerce international.

### Politique à l'égard des pays en développement

Dans la révision générale de ses relations avec les pays en développement, le gouvernement canadien met de plus en plus l'accent sur les pays à revenu moyen ou élevé. Le programme d'aide au développement ne s'étant guère appliqué jusqu'ici qu'aux pays en développement les plus riches (il visait surtout les plus pauvres d'entre eux), on envisage actuellement un programme de coopération industrielle propre à stimuler l'investissement dans les pays en développement disposant déjà d'une solide assiette industrielle.

A la base de cette politique canadienne encore en élaboration, on trouve l'hypothèse que la création de nouveaux programmes d'aide proprement dite ou non, et leur coordination avec d'autres programmes existant déjà pourraient inciter les petites et moyennes sociétés canadiennes à lancer des entreprises dans des pays en développement choisis, qu'il s'agisse d'investissements directs, d'entreprises en coparticipation ou de la création de tout autre lien d'affaires. Il s'ensuivrait une hausse de la demande de machinerie et de technologie canadiennes qui à son tour stimulerait la croissance et, de ce fait, les exportations de notre secteur industriel largement tributaire des marchés extérieurs. Ce scénario offre aussi l'avantage de contribuer à l'essor des industries des pays en développement participants.

A l'échelle multilatérale, le Ministère a participé, dans le cadre de la CNUCED, à la négociation d'un code international de conduite régissant les transferts de technologie. Il a aussi continué de suivre de près les activités de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et participé aux travaux du comité intergouvernemental chargé de rédiger la nouvelle constitution de cette institution devenue institution spécialisée de l'ONU.

### Aide au développement

Les décaissements au titre du programme canadien d'aide publique au développement ont atteint, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1977, le niveau sans précédent de 963.6 millions de dollars, en comptant l'aide alimentaire. Tout en accordant une plus grande attention à la qualité de son aide, le Canada s'est engagé de nouveau à respecter l'objectif des Nations Unies qui fixe le niveau de l'aide à 0.7 p. cent du produit national brut (P.N.B.).

Les décaissements bilatéraux sont restés concentrés dans les pays les plus démunis, conformément à l'un des grands objectifs formulés dans la *Stratégie de coopération au développement international pour 1975-1980*. Le Canada a aussi appuyé un certain nombre d'institutions multilatérales de premier plan, comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le P.N.U.D., en leur versant des contributions de 189.8 millions de dollars, soit 20 p. cent de son aide totale.

En 1974, le Canada s'était engagé à la Conférence mondiale de l'alimentation à fournir chaque année, pendant trois ans, un million de tonnes de céréales au titre de l'aide alimentaire. Une fois de plus cette année, il a dépassé le chiffre fixé. Des 1 021 871 tonnes de céréales et d'équivalents-céréales, 669 974 tonnes ont été acheminées par les voies bilatérales et 351 897 par les voies multilatérales. En outre, les dons bilatéraux et multilatéraux comprennent respectivement 56.1 et 36.9 millions de dollars de denrées non céréalières, ce qui porte à 237.51 millions de dollars le total des dépenses au titre de l'aide alimentaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 1977.

L'administration du programme canadien d'aide au développement incombait, au premier chef, à l'Agence canadienne de développement international, qui fait rapport au Parlement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministère des Affaires extérieures a collaboré avec l'ACDI et d'autres organismes publics pour élaborer la politique d'aide au développement et en assurer la coordination avec les secteurs canadiens ayant des intérêts à l'étranger. Les missions canadiennes des pays en développement ont également affecté des ressources humaines à l'administration du programme.